



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 3249

Texte de la question

## RAPPORT SUR LES URGENCES MEDICALES

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier, pour le groupe UMP.

M. Georges Colombier. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et des solidarités. Je la pose au nom des dix membres de la mission d'information sur la prise en charge des urgences médicales, que j'ai eu l'honneur de présider, et qui a rendu ce matin son rapport au président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Chaque année, 15 millions de nos concitoyens sont pris en charge dans les services d'urgence publics et privés. Il s'agit d'un rouage essentiel de notre système de soins, dont on constate malheureusement souvent les limites. Trop souvent, les cas les plus urgents côtoient ceux qui relèvent davantage de la " bobologie ". Il ressort des travaux menés par la mission que les causes de l'engorgement des structures des urgences ne sont pas à rechercher uniquement dans les moyens dont elles disposent, mais s'expliquent par des insuffisances dans la prise en charge des urgences médicales, en amont comme en aval.

La mission a eu pour objectif de formuler des propositions visant à désengorger les services d'urgence hospitalière. Je souhaite insister particulièrement sur les maisons médicales de garde, qui constituent, j'en suis persuadé, une solution d'avenir.

Comme la mission a pu le constater, le bilan des maisons médicales de garde est largement positif. Outre qu'elles contribuent à la remédicalisation du milieu rural et incitent les médecins à mieux s'impliquer dans les permanences de soins, elles peuvent aussi permettre de désengorger les urgences hospitalières et constituer un point de repère pour la population en milieu urbain. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a permis de progresser vers la pérennisation de leur financement. Toutefois, il convient d'aller plus loin et de les inscrire dans un cadre cohérent, simplifié et lisible. À cet effet, une circulaire en cours d'élaboration devrait fixer le cadrage national des maisons médicales. Sa publication est attendue pour 2007. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet et nous indiquer les suites que vous comptez donner aux propositions élaborées dans le cadre de notre mission, afin d'éviter que son rapport ne reste lettre morte ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. On a tendance, dans notre pays, à ne parler des urgentistes que lors de crises sanitaires très médiatisées, alors qu'ils accomplissent leur remarquable travail vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année - ce que votre mission a aussi permis de mettre en lumière.

S'agissant du " coeur " des urgences, 380 millions d'euros ont été mis en oeuvre dans le cadre du plan " urgences ", et nous évaluons maintenant, service par service, si cette somme a été suffisante. Nous savons déjà que cinquante services d'urgences doivent être entièrement reconstruits - je pense notamment à celui de l'hôpital Saint-Antoine, pour lequel nous n'avons que trop tardé, comme Jean Bardet pourrait le confirmer - et que quinze nouvelles antennes SMUR devront être ouvertes dans les années à venir, afin de renforcer la présence des urgences sur le territoire.

Toutefois, le dispositif des urgences ne se limite pas aux urgences hospitalières. Nous souhaitons développer le recours au centre " 15 ", en suscitant ce réflexe par une campagne d'information à destination du grand public

qui débutera à la fin du mois de mars. Par ailleurs, 300 permanenciers supplémentaires seront recrutés en 2007 de façon à réduire le temps d'attente.

Bien que les professionnels libéraux fassent un travail remarquable, on ne prend plus, aujourd'hui, des gardes comme par le passé. Les maisons médicales de garde sont donc une bonne réponse. Leur nombre a été quintuplé en trois ans, et nous allons continuer dans cette voie. Nous allons simplifier les formalités, car le travail d'un médecin n'est pas de remplir des dossiers en permanence : trop d'entre eux ont subi des tracasseries administratives en voulant ouvrir de telles maisons. Enfin, leur financement sera désormais pluriannuel, ce qui permettra de renforcer la permanence des soins. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3249

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 8 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 février 2007